

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le vendredi 4 novembre 2022,

Carburant : fin des mesures de restriction de vente

La situation relative à l'approvisionnement en carburant des stations-service du département du Cher est en nette amélioration et n'est plus de nature à compromettre les déplacements des véhicules assurant des missions indispensables et urgentes, ou la satisfaction des besoins essentiels de la population.

Ainsi, la distribution de carburant dans des récipients transportables (ex : jerrican) est de nouveau autorisée.

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX